

REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

(8 / 2020)

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine, Nathalie TRICOIRE et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absente excusée : Madame Audrey FERREIRA

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel GABORIAUD

Convocation le 10 décembre 2020

Ordre du jour

- Droit de préemption urbain : DIA
- Convention de partenariat avec l'association le SAS
- Durée d'amortissement : Travaux Collège Edgar Quinet
- Avenant : Délégation au Maire par le Conseil Municipal
- Compte-rendu de la commission travaux du 30 novembre
- Compte-rendu de la commission finance du 08 décembre
- Référent pour l'association « les Savoirs faire du Cognac »
- Convention avec le service retraite du centre de gestion
- *Vente d'un terrain*
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence pour M. CHENILLEAU, porte drapeau communal, ainsi que pour Monsieur Valery Giscard d'Estaing.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité et nomme le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Michel GABORIAUD.

Monsieur HERVÉ propose au conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « *Vente d'un terrain* » appartenant à la commune. Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité des présents.

1. Droit de préemption urbain : DIA

Le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de Monsieur et Madame DANIAUD Christian, 18 rue des Quatre Routes.
- L'immeuble de Monsieur RACHET Franck, 86 rue de Saintonge.
- L'immeuble de Monsieur GRENON Stéphane, 19 rue du Grand Village.

2. Convention avec l'association le SAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'association « le SAS » emploie des personnes en difficulté financière ou sociale, tout en les formant ou en les aidant par un suivi médical ou administratif.

Cette association peut effectuer des travaux de restauration du petit patrimoine, dans le cadre de chantiers d'insertion. Les matériaux sont à la charge de la commune et les interventions sont facturées par le SAS suivant un forfait prédéfini.

Cette année, l'association LE SAS a réalisé une réfection de la façade de la Mairie, de l'École, ainsi qu'un rafraîchissement de la grille devant la mairie.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Autorise le M. le Maire à signer la convention pour les travaux effectués de juin à août 2020,
- Décide d'inscrire la subvention forfaitaire de 1 750,00€ TTC au budget 2020 (article 6748),
- Autorise le Maire à signer les documents afférents au dossier.

3. Durée d'amortissement : Travaux du Collège Edgar Quinet

Les travaux du Collège Edgar Quinet ont été effectués en partenariat avec les différentes communes de la CDA de Saintes en 2017. Notre participation totale est de 5 994,00€, montant à régler et à amortir sur une durée maximale de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- De fixer à **1 an**, la durée d'amortissement « bâtiments et installation » **article c/204132**, pour le projet de restructuration du Collège Edgar Quinet à Saintes en partenariat avec le Département de Charente Maritime, pour un montant total de **5 994,00€ TTC**.

4. Avenant : Délégation au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à la délibération initiale des délégations consenties au maire par le conseil municipal :

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à la délibération initiale du 28 mai 2020.

5. Compte-rendu de la commission travaux du 30 novembre

Monsieur TIBURCE dresse le bilan des dépenses des six derniers mois (éclairage public avec quatre nouveaux points lumineux, le logement communal, la visite de sécurité de la salle des fêtes, l'école, les travaux de l'association le SAS et l'enfouissement des réseaux).

M. TERRIERE informe le conseil que les travaux de la première tranche d'enfouissement est en cours d'achèvement. Une subvention départementale de **15 473€** (45% du montant des travaux télécoms) a été accordée à la commune. La seconde tranche concernera la portion de l'entrée de Beillant vers le croisement des Quatre Routes, puis jusqu'au pont séparant St Sever de Courcoury.

M. TIBURCE termine en expliquant que les travaux de voirie prévus en 2020 ont été repoussés en 2021. Il présente donc les **projets 2021** : voirie reportée (*rue de la Nougerère et fossé rue de la Tagnière*), rafraîchissement du bureau du maire et projets de bornes incendie.

6. Compte-rendu de la commission finances du 08 décembre

Monsieur le Maire fait un bilan de la commission finances qui a eu lieu le 08 décembre. Il informe le conseil des dépenses et recettes réalisés au 10 décembre 2020 ainsi que les projets reportés. Le contexte sanitaire a réduit certaines dépenses, mais également les recettes.

7. Référent pour l'association « les Savoirs faire du Cognac »

M. le Maire informe le conseil que l'association « les Savoirs faire du Cognac » souhaite avoir un délégué-référent de chaque commune de la CDA afin de relayer la démarche de leur candidature pour la reconnaissance des savoir-faire du Cognac comme patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Monsieur Jean-Louis DEMINIER est volontaire afin d'être délégué-référent pour la commune de St Sever de Saintonge.

8. Convention avec le service retraite du centre de gestion

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de SAINT SEVER DE SAINTONGE et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu du projet de convention du CDG 17 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

9. Vente d'un terrain

La commune de St Sever souhaite vendre une des parcelles de sa réserve foncière. Cette vente se ferait au profit de M. Éric BENETEAU pour un montant de **2 000€ TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, la vente du terrain de la commune cadastré **ZB 76 de 7 895 m²**, pour un montant de **2 000€ TTC**.

10. Questions diverses

- *Courrier du Département pour les chicanes de St Sever*

Le Département de la Charente-Maritime a répondu au courrier de M. TERRIERE concernant le bilan des chicanes temporaires route de Beillant. Ils nous présenteront une nouvelle étude pour améliorer la première.

- *Plaques de l'assainissement à rehausser*

Madame RESSOUCHE demande si les plaques sur la route de Beillant vont bientôt être réhaussées ?

Monsieur TIBURCE lui répond qu'il a vu avec une responsable d'Eau 17, Mme CAPPOEN, afin que des travaux soient rapidement effectués. Elle a relancé les services et sociétés concernés, nous attendons le résultat de sa relance.

- *Radar pédagogique*

La CDA de Saintes nous a prêté un radar pédagogique afin d'inciter les automobilistes à ralentir ainsi que mesurer leur vitesse moyenne, à différents endroits de la commune.

Madame RESSOUCHE fait remarquer qu'il serait bien de le placer sur la « *rue de Saintonge* » en direction des Quatre Routes car actuellement (entre les ralentisseurs) il n'est pas très utile.

Il lui est répondu qu'il sera régulièrement changé de place.

- *Travaux SNCF*

Plusieurs conseillers ont constaté l'état des routes après les travaux des agents ou prestataires de la SNCF. Ils souhaitent savoir si elles vont être remis en état car les routes sont vraiment abîmées.

Monsieur TIBURCE informe le conseil que le problème est déjà remonté au responsable et que les travaux ne sont pas encore terminés. Il précise également que des devis ont été demandés par la SNCF pour la « *rue du Parc* » et le chemin de la station d'épuration.

- *Informations Mme PEQUIGNOT*

Madame PEQUIGNOT informe le conseil que les dons au Téléthon s'élèvent à **921,73€**.

Elle précise également au conseil que les colis de fin d'année des agents de la mairie de St Sever ont été achetés pour un montant de **140,70€**.

Ensuite, pour information, les « petites mains » du CCAS ont fabriqué des décorations de Noël pour les personnes de 75 ans et plus. Les bénévoles du CCAS ont remarqué que certaines des personnes âgées de la commune n'étaient pas très en forme, d'où la visite de ces membres à leur domicile afin de leur offrir un petit cadeau pour les fêtes.

Pour finir, les chocolats pour les enfants (en remplacement de l'arbre de Noël) ont été achetés pour un montant de **152,28€**.

A ce sujet, Madame RESSOUCHE explique les raisons sanitaires qui ont amené le comité des fêtes à ne pas pouvoir faire d'arbre de Noël cette année. Elle demande également à Madame PEQUIGNOT si les enfants des deux communes hors de l'école ont été comptabilisés ?

Madame PEQUIGNOT répond que les chocolats ont été achetés uniquement pour les élèves de l'école soit 89 enfants cette année.

- *Eclairage de l'école*

Madame MONDIN demande où en est le projet du changement des éclairages de l'école ?

Les élus lui répondent que le projet est en attente car les travaux ne peuvent pas être faits par les agents, il faut un organisme agréé afin de ne pas faire d'impair au niveau de la réglementation.

Le coût étant donc plus élevé, il faut faire une étude complémentaire.

- *CIID CDA*

Madame DUPONT informe le conseil qu'elle a été tirée au sort, en tant que membre suppléante, pour la commission intercommunale des impôts indirects de la CDA de Saintes.

- *Ordures ménagères*

Madame LECLERC rappelle au conseil qu'elle a eu une réunion avec M. GARDELLE concernant les ordures ménagères. Elle déplore que la commission de la CDA ne se soit pas réunie en amont de l'augmentation de ces taxes afin d'informer les élus, puis la population.

M. HERVE rajoute qu'il a été constaté une très forte augmentation des taxes de l'Etat, d'où cette hausse importante pour les usagers. De plus, le recyclage coûte de plus en plus cher et la volonté de l'Etat est de réduire au maximum les déchets de chacun. « La régie de collecte, traitement et valorisation des déchets » n'est plus un budget annexe de la CDA, elle doit donc s'équilibrer avec les redevances.

Monsieur GABORIAUD regrette qu'aucune information ne soit faite pour les personnes à faible revenu, qui se retrouvent devant le fait accompli sans aucune justification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 15**.